

de Z. DE MUYSER, vice-président de la Chambre des Députés, du comte H. DE VLLERS, secrétaire du roi grand-duc, de P. RUPPERT, secrétaire général du gouvernement.

Les biens, meubles et immeubles, du défunt prince furent mis en vente à l'exception des bijoux qu'il avait hérités de sa mère et dont « il était de notoriété publique qu'ils formaient un trésor d'une valeur énorme. » (107)



Reprod. aut. par
le Kon. Huisarchief, La Haye

Cl. Musée de l'Etat,
Luxembourg

Le prince ALEXANDRE

Déjà la succession de l'oncle du roi, le prince FREDERIC décédé en 1881, avait soulevé la discussion de différents problèmes qui semblaient n'avoir pas encore trouvé de solution. A plus forte raison la mort du prince d'Orange inquiéta vivement l'opinion publique néerlandaise, car tout le monde se rendait compte du grand danger que présentait